

Enquête publique sur l'élaboration du PLUi



Du 5 juin au 17 juillet 2019 a lieu l'enquête publique menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Paris Seine & Oise. Chacun doit pouvoir commenter, questionner, conforter les choix qui ont été faits pour ce document de référence qui encadrera à terme tous les projets menés sur le territoire. Habitants, associations, acteurs locaux, étudiants : le PLUi se construit avec tous !

Lancé en avril 2016, le PLUi de la communauté urbaine est le plus grand du genre en Île-de-France puisqu'il concerne 73 communes et plus de 408 000 habitants ! Son objectif : garantir un développement cohérent d'est en ouest, en phase avec les spécificités locales, les attentes et les besoins.

43 jours pour s'exprimer

Comme les conseils municipaux et les grands acteurs publics (Personnes Publiques Associées comme l'Etat, la Région, le Département, l'Autorité environnementale...), sollicités en début d'année pour donner leur avis sur le projet, les habitants ont aussi voix au chapitre dans le cadre de l'élaboration du PLUi. L'enquête publique doit permettre à chacun de prendre connaissance du contenu du dossier et d'exprimer son avis. Une commission d'enquête, nommée par le Tribunal administratif donc indépendante de GPS&O, encadre ce temps d'information et d'échanges de manière neutre et impartiale. Elle est composée d'un président et de 8 commissaires-enquêteurs, étant pour la plupart intervenus sur des procédures d'urbanisme de plus ou moins grande envergure (Schéma directeur de la Région Île-de-France, PLU communaux...).

Comment participer ?

Le dossier de PLUi arrêté en conseil communautaire sera consultable du 5 juin au 17 juillet :

- en ligne à tout moment sur <http://plui-gpseo.enquetepublique.net>
- en version papier dans 11 sites désignés comme lieux d'enquête : au siège à Carrières-sous-Poissy (100 avenue Vanderbilt) et dans les mairies de Conflans-Sainte-Honorine, Ecquevilly, Épône, Gargenville, Les Mureaux, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Meulan-en-Yvelines, Poissy et Triel-sur-Seine.

Les observations pourront être inscrites :

- sur le registre d'enquête en ligne accessible à tout moment sur <http://plui-gpseo.enquetepublique.net>
- sur l'un des 74 registres d'enquête papier mis à disposition dans les 73 mairies ainsi qu'au siège

désigné de l'enquête (100 avenue Vanderbilt à Carrières-sous-Poissy)

- par mail à plui-gpseo@enquetepublique.net
- par courrier postal adressé à M. Jean-Pierre Chaulet, président de la commission d'enquête – CU GPS&O – Immeuble Autoneum – Rue des Chevries – 78410 Aubergenville

90 permanences sur tout le territoire

Pour échanger de vive voix avec les commissaires-enquêteurs, 90 permanences sont organisées durant les 43 jours d'enquête. Pour permettre au plus grand nombre de participer à cette étape-phare qu'est l'enquête publique, chacune des 73 communes de GPS&O accueillera au moins 1 de ces 90 permanences.

Et après ?

Une fois l'enquête publique close, la commission doit rédiger son rapport. Elle y décrit le déroulement des 43 jours d'enquête et y recense les observations formulées par la population. La communauté urbaine aura la charge, en collaboration avec les communes, de répondre à ces contributions. Elle devra ensuite préparer les évolutions à apporter au PLUi avant son approbation, en tenant compte des résultats de l'enquête, du rapport des commissaires-enquêteurs et des avis des communes, des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité environnementale et des habitants. Ces modifications ne devront toutefois pas remettre en cause les fondements du projet tel qu'il aura été arrêté. Le document amendé devrait être approuvé par le conseil de GPS&O durant l'hiver 2019-2020.

Infos +

L'enquête publique est close

Du 5 juin au 17 juillet 2019 a eu lieu l'enquête publique sur l'élaboration du PLUi. Vous avez été nombreux à vous informer et vous exprimer sur le projet durant cette période. La commission d'enquête doit désormais rédiger son rapport. Elle y décrit notamment le déroulement des 43 jours d'enquête et y recense les observations formulées par la population.

La communauté urbaine aura la charge, en collaboration avec les communes, de répondre à ces contributions. Elle devra ensuite préparer les évolutions à apporter au PLUi avant son approbation.

L'objectif : tenir compte des résultats de cette enquête, du rapport des commissaires-enquêteurs et des avis des communes, des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité environnementale et des habitants sans pour autant remettre en cause les fondements du projet. Le document, arrêté une première fois le 11 décembre 2018, puis une seconde fois le 9 mai 2019 et soumis à l'enquête publique, pourra donc être amendé. Il devrait être approuvé par le conseil de GPS&O durant l'hiver 2019-2020.

Document(s)

[Avis d'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal \(PLUi\) de GPS&O](#)

Liens utiles

[Le calendrier des 90 permanences et le site de l'enquête publique](#)